Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 janvier 2024.

CE-2024-32-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission de l'administration (CADM) du 5 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 18 janvier 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Dépôt du compte-rendu de la Commission de l'administration (CADM) du 5 septembre 2023

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt de compte-rendu de la Commission de l'administration (CADM) du 5 septembre 2023.

Signataire :

Serge VIllandré
2024.01.09
09:31:43 -05'00'

_____

Serge Villandré, directeur général
Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Dépôt du compte-rendu de la Commission de l'administration (CADM) 5 septembre 2023

CONTENU

Mise en contexte

Le 22 février 2022, le règlement numéro 820 constituant les commissions du conseil municipal et abrogeant les numéros de règlements 718 et 718-1 est entré en vigueur.

Le conseil municipal décrète ainsi la création de sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de l'administration (CADM).

La Commission de l'administration a pour principale mission d'examiner toutes les questions majeures relatives à la transformation organisationnelle, à la gestion et l'administration des ressources financières et matérielles de la Ville dans une perspective de cohérence et de rigueur dans la prise de décisions, afin de contribuer à l'amélioration de sa performance générale. À l'égard des ressources humaines, elle a pour principale mission de fournir les avis et les recommandations appropriés en ce qui a trait à la gestion des ressources humaines.

Elle contribue à la préparation du budget de la Ville et à la reddition de comptes. Elle est également responsable de valider, sur demande d'une autre commission, la reddition de comptes que les organismes mandataires sont tenus de réaliser selon les termes prévus dans la Politique de gouvernance des organismes mandataires et dans les protocoles convenus avec chacun d'eux.

Elle est responsable de demander, de recevoir et de valider la reddition de comptes que les régies intermunicipales sont tenues de réaliser selon les termes prévus dans les protocoles convenus avec chacune d'elles. Elle propose des orientations en ce qui concerne le financement des dossiers d'assainissement des eaux, de l'eau potable, de la construction, de la réfection et de l'entretien des infrastructures.
Cette commission est également responsable d'assurer le suivi des plans directeurs et de l'étude des crédits des directions municipales suivantes :

a) Direction de l'administration et des finances ;
b) Direction des ressources humaines ;
c) Direction du greffe et des affaires juridiques ;
d) Direction des technologies de l'information ;
e) Direction des relations avec les citoyens et des communications ;
f) Direction du génie ;
g) Direction des travaux publics.

Historique des décisions

9 août 2023 – CE-2022-660-DEC
Dépôt du procès-verbal de la CADM du 15 juin 2023.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la CADM du 5 septembre 2023.

Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un compte-rendu signé par son président.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

N/A

PIÈCE JOINTE

- Compte-rendu de la CADM du 5 septembre 2023

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signé numériquement par Joël Goulet
Date : 2023.10.24 11:26:02 -04'00'

_____ **Date :** _____

Joël Goulet
Coordonnateur aux affaires publiques et sociales
Direction générale

Approbateur :

_____ **Date :** _____

Serge Villandré
Directeur général
Direction générale

Terrebonne
Une histoire de vie
DIRECTION GÉNÉRALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION
Réunion du 5 septembre 2023, à 13 h 30, Louis-Lepage, salle des comités

Membres :
Mme Sonia Leblanc, présidente
M. Benoit Ladouceur, vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
Mme Vicky Mokas, membre
M. Robert Morin, membre
M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales, Direction générale
Mme Nathalie Reniers, directrice générale adjointe, Services corporatifs et sécurité urbaine

Sont invités :
M. Rémi Asselin, directeur, Direction des technologies de l'information
Mme Amélie Beaulac, conseillère, Direction des relations avec les citoyens et des communications
Mme Marie-Eve Couturier, conseillère municipale
M. Mathieu Désilets, directeur adjoint, Cabinet du maire
Mme Johannie Lapierre, directrice, Direction de l'administration et des finances
Me Jean-François Milot, greffier et directeur des affaires juridiques
M. Hafid Ouali, directeur, Direction des travaux publics
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet, Cabinet du maire
Mme Judith Proulx, chef de section, revenus et assistante-trésorière, Direction de l'administration et des finances
M. Marc-André Théberge, chef de division, Infrastructures, Direction du génie
Mme Laura Thibault, assistante-greffière et chef de division, greffe et gestion documentaire, Direction du greffe et des affaires juridiques

Absent :
M. Serge Villandré, directeur général

COMPTE RENDU

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 13 h 35 h. Mme Sonia Leblanc présidente de la commission, souhaite la bienvenue aux membres et aux invités.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Leblanc donne lecture de l'ordre du jour:
1. Ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du compte rendu du 15 juin 2023;

Direction du génie et Direction de l'administration et des finances
4. Travaux de pavage sur la 42e avenue / Suivi;
5. Travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Johanne / Orientation / Prolongement d'infrastructures sur une courte distance;

Direction des travaux publics et Direction de l'administration et des finances
6. Entretien des rues en gravier / Suivi;

Direction des relations avec les citoyens et des communications
7. Prolongement de l'aqueduc municipal sur la 34e avenue / Résultats du sondage auprès des citoyens;

Direction du greffe et des affaires juridiques
8. Adoption de la Politique sur la protection des renseignements personnels;

Direction de l'administration et des finances
9. Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement / Suivi;
10. Présentation sur le Service de l'évaluation foncière;
11. Correspondances;
12. Varia;
    12.1 Départ de la VG
13. Période de questions;
14. Clôture de la réunion.

L'ordre du jour, tel que soumis, est adopté à l'unanimité.

3. Dépôt du compte rendu du 15 juin 2023

Le compte rendu du 15 juin 2023, tel qu'approuvé par le président, est déposé.

4. Travaux de pavage sur la 42e avenue / Suivi

M. Goulet précise qu'il s'agit d'un dossier qui a récemment été transféré à la CADM et dont il a été question lors de la réunion du 15 juin 2023.

Mme Couturier informe que les citoyens de la 42e avenue uniquement sont prêts à répondre à un nouveau sondage d'intention. Elle rappelle que le printemps dernier, les citoyens de la 41e avenue ont fait savoir qu'ils étaient davantage intéressés par le prolongement de l'aqueduc plutôt que par le pavage.

Mme Couturier indique que sur sept (7) matricules, quatre (4) semblent favorables et deux (2) autres sont en réflexion.

Des discussions portent par la suite sur les méthodes de calcul visant à répartir équitablement les coûts. Un citoyen, qui pense être désavantagé par la méthode de calcul par frontage, aimerait avoir de plus amples explications de la part de la Direction du génie.

Mme Beaulac informe que les citoyens de la 41e avenue n'ont toujours pas eu de retour officiel de la Ville à la suite du premier sondage d'intention. Il faudra donc les informer bientôt, au même titre que les propriétaires de la 42e avenue.

Après discussion, il est convenu que la Direction du génie et la Direction de l'administration et des finances procèdent à une dernière vérification des calculs au sujet de la répartition des coûts sur la 42e avenue. Un suivi sera fait à la commission du mois de novembre.

5. Travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Johanne / Orientation / Prolongement d'infrastructures sur une courte distance

M. Théberge fait part que la Direction du génie reçoit régulièrement des demandes de prolongement d'infrastructures sur une courte distance comprenant deux (2) ou trois (3) lots. Il cite en exemple une demande récente pour le prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Johanne.

M. Théberge demande s'il est possible d'obtenir éventuellement une orientation de la CADM en lien avec ces demandes ponctuelles. Il explique que l'idéal pour la Ville est de prolonger les infrastructures d'une intersection à une autre. D'un autre côté, avec les récents refus dans les consultations citoyennes, le branchement de quelques lots à l'aqueduc ou encore à l'égout sanitaire constitue un début à tout.

Les membres de la CADM discutent entre eux et posent des questions au sujet des demandes ponctuelles de citoyens pour le prolongement d'infrastructures souterraines. Ils estiment qu'il est préférable de consulter l'ensemble de la rue lorsqu'une demande est formellement déposée.

Après discussion, M. Désilets informe qu'une discussion aura lieu à ce sujet en caucus avec l'ensemble des élus. Un suivi sera fait à la prochaine CADM.

6. Entretien des rues en gravier / Suivi

Mme Proulx s'adresse aux membres de la commission au sujet de l'entretien des rues en gravier sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

M. Goulet précise que ce dossier, qui relevait auparavant de l'ancienne Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET), a depuis été transféré à la CADM.

Mme Proulx dépose un document de travail produit par la Direction de l'administration et des finances portant notamment sur un scénario de taxes d'entretien des rues en gravier.

En résumé, la Ville absorbe des coûts annuels dus à l'entretien des rues en gravier et ses coûts sont assumés par l'ensemble des citoyens. On parle de 25 rues pour un total de 125 propriétés touchées.

Une discussion porte sur la possibilité de créer une tarification afin de bien refléter le principe utilisateurs/payeurs.

De concert avec la Direction des travaux publics, une évaluation sur les coûts annuels pour l'entretien des rues en gravier a été faite. Les projections sont les suivantes :

- Situation actuelle / 3 entretiens / 64 606 $ / Tarification 543 $ par propriétaire;
- Scénario avec 5 entretiens / 74 274 $ / Tarification 625 $ par propriétaire;
- Scénario avec 7 entretiens / 123 771 $ / Tarification 1040 $ par propriétaire.

M. Ouali donne des explications plus techniques sur la difficulté d'entretenir ces rues sans fondation, où le drainage est déficient. Le fait de remettre de la pierre quelques fois par année ne vient corriger la situation sur le fond. Par ailleurs, M. Ouali estime que le fait de taxer les gens pour un service vient avec des attentes plus élevées chez les citoyens concernés. Or, c'est une solution temporaire.

Les membres de la CADM discutent entre eux et posent des questions sur la possibilité d'instaurer une taxe spéciale pour l'entretien des rues en gravier. Le scénario avec cinq (5) entretiens semble privilégié.

Mme Mokas revient par la suite sur l'état des rues en gravier du secteur La Plaine, pour lesquelles les propriétaires ont refusé le pavage en raison des coûts trop élevés. Elle partage une vidéo prise récemment sur la rue du Safran. Les citoyens ont uni leurs efforts afin d'ajouter eux-mêmes de la pierre.

Mme Reniers discute par la suite des possibilités de financement. Pour des projets tels que le pavage de la 42e avenue et de la 34e avenue. Elle fait notamment référence au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), qui vise la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées.

Après discussion, il est proposé de refaire une grille de calculs puisque la ville souhaite soutenir davantage les projets d'asphaltage. Les entretiens récurrents sur les rues en gravier sont devenus coûteux. Il est donc convenu que la nouvelle grille soit présentée à la commission du mois de novembre.

Mme Reniers mentionne qu'il faut trouver des incitatifs pour que les gens décident de paver leur rue.

En réponse à une question au sujet de la rue du Safran, M. Ouali informe après vérifications que les équipes y sont allées trois (3) fois jusqu'ici en 2023. Une autre visite est au programme cet automne.

Ce point sera de nouveau discuté à la prochaine réunion.

7. Prolongement de l'aqueduc municipal sur la 34e avenue / Résultats du sondage auprès des citoyens

Mme Beaulac s'adresse aux membres de la commission afin de faire un retour sur le sondage effectué auprès des citoyens de la 34e avenue, de la rue Durivage et de la rue Louis-Riel, en lien avec une demande de prolongement de l'aqueduc municipal.

Mme Beaulac partage à l'écran un document produit à la suite de la rencontre citoyenne du 19 juin 2023. Elle mentionne que 29 personnes ont été invitées, dont 19 personnes se sont inscrites à l'avance et que 23 personnes figuraient au registre des présences.

Pour le sondage, 18 réponses ont été reçues sur un total de 27 (66,6 %). Mme Beaulac indique que 12 réponses ont été obtenues en ligne et 12 autres par la poste. Elle précise qu'il s'agissait d'un sondage d'intention et non décisionnel.

Sur les 18 répondants au sondage, 13 ont refusé le projet tel que présenté lors de la soirée du 19 juin 2023. Mme Beaulac informe que les coûts trop élevés du projet et le partage des coûts sont les principales raisons évoquées pour refuser le projet. Par ailleurs, deux (2) citoyens ont manifesté le souhait d'obtenir un devis indépendant.

M. Théberge mentionne que comme les cotes de pavage sont encore relativement bonnes dans ce secteur, cela a pour effet de faire augmenter les coûts. Un nouveau plan d'intervention pourrait être fait, mais il estime que cela n'aurait pas une grande incidence sur la facture.

Les membres de la CADM discutent entre eux et posent des questions au sujet de cette autre consultation s'étant soldée par un refus massif. Mme Couturier indique que les citoyens concernés aimeraient de nouveau être consultés lorsque la Ville sera prête à payer les coûts du pavage.

À ce sujet, Mme Reniers invite par la suite les membres de la commission à réfléchir sur le degré d'usure du pavage d'une rue au moment de faire les calculs. Le fait de considérer l'usure réelle d'une rue, même si la durée de vie utile n'est pas atteinte, pourrait aider à faire diminuer les coûts pour les citoyens requérants.

Mme Beaulac informe que le retour aux citoyens n'a toujours pas été fait, mais qu'une lettre explicative sera acheminée sous peu.

15 h 10 Marie-Eve Couturier quitte la réunion

8. Adoption de la Politique sur la protection des renseignements personnels

15 h 21 Arrivée de Jean-François Milot et Laura Thibault
Carole Poirier quitte la réunion

Me Milot s'adresse aux membres de la CADM afin de solliciter une recommandation d'appui de la commission en prévision de l'adoption par le conseil municipal de la Politique sur la protection des renseignements personnels ainsi que la Politique de confidentialité de la Ville de Terrebonne. Pour l'occasion, il est accompagné de Me Laura Thibault, assistante-greffière et chef de division, greffe et gestion documentaire et de M. Rémi Asselin, directeur à la Direction des technologies de l'information.

Me Milot fait d'abord un rappel des obligations découlant de l'adoption de la Loi 25 et des faits saillants depuis septembre 2022.

Adoptée le 22 septembre 2021, la Loi modifiant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) est venue apporter des modifications à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Dans un contexte de réforme, Me Milot explique que la Loi 25 vise à offrir un meilleur contrôle aux citoyens quant à leurs renseignements personnels et à responsabiliser davantage les organisations dans leur gestion de ces renseignements. Elle impose aussi le signalement de certains incidents de confidentialité, la tenue d'évaluation de facteurs relatifs à la vie privée, la mise en place de pratiques de gouvernance et de politiques de confidentialité, des droits accrus pour les particuliers et d'importantes sanctions en cas de non-respect de ses dispositions par les organismes publics.

En résumé, la Loi 25 modernise le cadre législatif pour l'adapter à la réalité technologique d'aujourd'hui. Me Milot précise que les modifications apportées par la Loi entrent progressivement en vigueur sur une période de trois (3) ans, soit jusqu'en 2024.

Me Milot résume les faits saillants depuis septembre 2022 :

- Nomination du responsable (Me Milot) de l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels (septembre 2022);
- Constitution du Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels (septembre 2022);
- Adoption et diffusion d'une procédure de signalement des incidents de confidentialité et tenue du Registre des incidents de confidentialité (septembre 2022);
- Création de deux (2) sous-comités de travail, notamment le sous-comité sur la protection des renseignements personnels (octobre 2022);
- Tenue de dix (10) rencontres du sous-comité PRP depuis le mois d'octobre 2022;
- Octroi d'un mandat à la firme Prodago pour la réalisation d'un rapport et d'un plan d'action pour se conformer aux nouvelles obligations en matière de PRP (novembre 2022);
- Tenue de cinq (5) ateliers animés par Prodago (mars à juin 2023) : participation d'une douzaine de participants issus des différentes directions à chacun des ateliers portant sur des thèmes variés;
- Réception du rapport et de feuille de route réalisés par Prodago (mi-août 2023);
- Ouverture d'un poste d'avocat en accès à l'information et protection des renseignements personnels (juin 2023).

Me Thibault présente par la suite sommairement les deux (2) projets de politique. La Politique sur la protection des renseignements personnels (POL.1201.22) constitue le fondement des règles de gouvernance applicables aux activités de la Ville en matière de gestion et de protection des renseignements personnels.

La Politique de confidentialité (POL.1201.12) décrit, en termes simples et clairs, la manière dont la Ville recueille, utilise et communique des renseignements personnels par le biais de son site Web et de ses applications technologiques. Elle définit comment la Ville protège les renseignements personnels ou confidentiels et en précise les normes de collecte, d'utilisation, de communication, de conservation, de droit d'accès et de rectification. Cette politique sera publiée sur le site Web de la Ville, en remplacement l'énoncé de confidentialité existant.

Me Milot informe que le dossier décisionnel sera déposé au comité exécutif du 13 septembre 2023, en prévision d'une adoption des deux (2) politiques au conseil municipal du 18 septembre 2023.

Après discussion, les membres de la CADM conviennent unanimement de formuler la recommandation suivante :

CADM-2023-09-05/01

IL EST RECOMMANDÉ :

D'appuyer la recommandation de la Direction du greffe et des affaires juridiques afin que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la Politique sur la protection des renseignements personnels ainsi que la Politique de confidentialité de la Ville de Terrebonne.

Que lesdites politiques soient publiées sur le site internet de la Ville, le tout en conformité aux articles 63.3 et 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉ

9. Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement / Suivi

À la demande de Mme Reniers, ce point est retiré. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a en effet révisé récemment ses périodes d'amortissement et cela pourrait avoir un impact sur ce qui a été discuté lors de la réunion du 15 juin 2023.

10. Présentation sur le Service de l'évaluation foncière

Mme Lapierre introduit aux membres de la commission Mme Frédérique Lanthier, conseillère en évaluation et revenus à la Direction de l'administration et des finances. Cette dernière fera une présentation en lien avec l'évaluation municipale.

Mme Lanthier partage à l'écran un document PowerPoint visant à mettre en contexte la situation actuelle et à formuler des recommandations à la CADM.

Mme Lanthier informe en premier lieu que le contrat actuel avec LBP Évaluateurs agréés, d'une valeur de 4,88 millions $ est d'une durée de 6 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025. Selon des données transmises par la Direction de l'urbanisme durable, le nombre de permis de rénovation demandés, sur un total de 37 566 unités d'évaluation à Terrebonne, se détaille de la manière suivante :

- 2019 : 677;
- 2020 : 505;
- 2021 : 638;
- 2022 : 739;

Mme Lanthier explique que la proposition numéro 1 de la Direction de l'administration et des finances, à savoir la mise en jour des valeurs en cours de rôle de tous les dossiers visités, est en vigueur depuis 2023. Le maintien de l'inventaire comporte plusieurs avantages :

- Augmentation graduelle des valeurs;
- Meilleure compréhension des citoyens;
- Revenus annuels supplémentaires pour la Ville de Terrebonne (172 953 $ de revenus fonciers / potentiel de 223 200 $);
- Équité.

Une deuxième proposition vise à rapatrier une partie du service de l'évaluation à l'interne. Mme Reniers indique qu'une première phase est en cours de réalisation, notamment grâce à l'embauche, il y a quelques mois, de deux (2) inspecteurs à la Direction de l'administration et des finances.

Mme Lanthier souligne que Terrebonne est actuellement la seule parmi les dix (10) grandes villes du Québec à ne pas avoir de service d'évaluation à l'interne. Les avantages en lien avec cette démarche sont nombreux :

- Contrôle de qualité;
- Validation plus rapide des dossiers;
- Flexibilité du travail avec les différents départements;
- Meilleur contrôle des demandes de révision.

Les membres de la CADM discutent entre eux et posent des questions en lien avec le rapatriement à l'interne du service d'évaluation. Mme Lanthier explique entre autres que depuis 2013, 6803 dossiers n'ont pas été visités, soit 18,19 % des unités d'évaluation sur le territoire de Terrebonne. Par ailleurs, on recense 3249 logements (8,69 %) qui n'ont reçu à ce jour aucune visite d'un inspecteur.

La Direction de l'administration et des finances estime que le rapatriement pourrait faire économiser 100 000 $ annuellement à la Ville.

Mme Lanthier mentionne que la deuxième phase en lien avec la proposition numéro 2 vise à désigner un évaluateur signataire à l'interne à partir de 2026, soit à la fin du présent contrat avec la firme d'évaluateurs agréés.

Les membres de la CADM remercient Mme Lanthier pour sa présentation. Une orientation devra être prise rapidement dans ce dossier.

11. Correspondances

Aucune correspondance n'a été reçue.

12. Varia

<u>Départ de la vérificatrice générale</u>
Mme Reniers informe les membres de la CADM que la vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, Mme Sonya Guilbault, a annoncé à la Directrice générale qu'elle quittera son poste le 2 octobre prochain, soit un (1) an avec la fin de son mandat de sept (7) ans. Mme Guilbault a accepté de devenir la nouvelle vérificatrice générale de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Une nomination intérimaire devra être faite par le conseil municipal lors de la séance du 18 septembre prochain. Cependant, la Loi sur les cités et villes stipule que le choix d'une nouvelle personne devra être fait au plus tard le 29 mars 2024 par le conseil municipal, soit 180 jours après la vacance du poste.

13. Période de questions

Aucune autre question n'a été soulevée.

14. Clôture de la réunion

La réunion est levée à 16 h 25. La prochaine rencontre aura lieu le 31 octobre à 13 h 30, à la salle des comités de l'Édifice Louis-Lepage.

Rédaction du compte rendu

Signé numériquement
par Joël Goulet
Date : 2023.10.24
11:18:47 -04'00'

M. Joël Goulet,
Coordonnateur aux affaires publiques et sociales, Direction générale

Signature de la présidente de la commission

Sonia Leblanc

Signé numériquement par Sonia Leblanc
DN : cn=Sonia Leblanc, c=CA, email=sonia.leblanc@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2023.10.24 13:42:12 -04'00'

Mme Sonia Leblanc
Présidente, conseillère municipale

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 janvier 2024.

CE-2024-33-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CEMTÉ) du 7 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 18 janvier 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

6.2

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Dépôt du compte-rendu de la Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CEMTÉ) du 7 novembre 2023.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CEMTÉ) du 7 novembre 2023.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.03 11:01:32 -05'00'

_____ **Date :** _____

Robert Chicoine, directeur général adjoint
Développement et aménagement du territoire
Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	17 janvier 2023
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Dépôt du compte-rendu de la Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CEMTÉ) du 7 novembre 2023.

CONTENU

Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 820 constituant les commissions du conseil et abrogeant les règlements numéro 718 et 718-1 a été adopté le 16 février 2022.

Le conseil municipal a décrété ainsi la création de sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CEMTÉ).

Cette commission a principalement comme mission de recommander à la Ville les orientations afin de maintenir et améliorer la qualité de l'environnement en général et en conformité des obligations auxquelles les villes sont assujetties dans une perspective de développement durable. De plus, la commission procède à l'étude de tout aspect du transport collectif et de la mobilité en coordination, lorsque concernée, avec l'ARTM.

Dans une perspective de changements climatiques, la commission supervise l'élaboration et la mise à jour de la Politique de transition écologique, assure le suivi des plans d'action qui en découlent et fait toute recommandation au comité exécutif en ce sens. Elle est également responsable de demander, de recevoir et de valider la reddition de comptes que les organismes mandataires sont tenus de réaliser selon les termes prévus à la Politique de gouvernance des organismes mandataires et dans les protocoles convenus avec chacun d'eux.

Le Bureau de l'environnement et de la transition écologique se rapporte à cette commission afin de s'assurer que l'ensemble des projets municipaux soient élaborés en tenant compte des enjeux environnementaux. »

Historique des décisions

25 octobre 2023 – CE-2023-896-DEC
Réunion précédente
Dépôt du compte-rendu de la Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CEMTÉ) du 12 septembre 2023.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CEMTÉ) du 7 novembre 2023.

Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un compte-rendu signé par son président.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

N/A

PIÈCE JOINTE

- Compte-rendu de la CEMTÉ du 7 novembre 2023.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Joël Goulet
2023.12.20
12:37:19 -05'00'

_____ **Date :** _____

Joël Goulet, adjoint au directeur général
et relations avec les élus
Direction générale

Approbateur :

_____ **Date :** _____

Robert Chicoine, directeur général adjoint
Développement et aménagement du territoire
Direction générale

Terrebonne
Une histoire de vie
DIRECTION GÉNÉRALE

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA MOBILITÉ ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Réunion du 7 novembre 2023, 8 h 30, à la salle Cabinet du maire

---

Membres :
M. Marc-André Michaud, président
M André Fontaine, vice-président
Mme Vicky Mokas, conseillère municipale
M. Robert Auger, conseiller municipal
Mme Sonia Leblanc, conseillère municipale
M. Robert Chicoine, directeur général adjoint, développement et aménagement du territoire
M. Joël Goulet, adjoint au directeur général et relations avec les élus, Direction générale

Invités :
Mme Marie-Josée Chicoine, chef de division, permis, inspections et requêtes, Direction de l'urbanisme durable
M. Louis-Olivier Cardinal, coordonnateur en foresterie urbaine, Direction des travaux publics
M. Mathieu Désilets, directeur adjoint, Cabinet du maire
Mme Andréanne Fiola, coordonnatrice, gestion des matières résiduelles, Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Mme Mahotia Gauthier, chef de section, environnement et transition écologique, Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Mme Kim Payette-Chapleau, conseillère, Direction des relations avec les citoyens et des communications
M. Grégory Pratte, spécialiste en gestion des matières résiduelles
Mme Geneviève Rivard, chef de section, gestion des matières résiduelles, Bureau de l'environnement et de la transition écologique

---

COMPTE RENDU

1. Ouverture de la réunion

La séance débute à 8 h 32. M. Michaud, président de la CEMTÉ, souhaite la bienvenue aux membres et aux invités.

M. Chicoine, directeur général adjoint, développement et aménagement du territoire, profite de l'occasion pour annoncer qu'il siègera désormais sur la CEMTÉ. En effet, le Bureau de l'environnement et de la transition écologique sera bientôt officiellement sous sa responsabilité.

Les membres de la CEMTÉ félicitent M. Chicoine pour ses nouvelles responsabilités et lui souhaitent la bienvenue au sein de la commission.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Michaud procède à la lecture de l'ordre du jour:

1. Ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du procès-verbal du 12 septembre 2023;

Gestion des matières résiduelles

4. Projet de règlement sur les imprimés publicitaires;
5. Bilan du projet Économie circulaire;
6. Symposium GMR
7. Campagne de communication de CEC;
8. Présentation de M. Grégory Pratte;

Environnement et transition écologique

9. Réglementation sur les pesticides / Suivi;
10. Bilan de la Brigade verte;
11. Application Club Partage;
12. Politique de transition écologique / Suivi;
13. Varia;
14. Correspondances;
15. Période de questions;
16. Clôture de la réunion.

L'ordre du jour, tel que soumis, est adopté à l'unanimité.

8 h 35 : Robert Chicoine quitte la réunion.

3 Dépôt du compte-rendu du 12 septembre 2023

Le compte-rendu du 12 septembre 2023, tel qu'approuvé par le président, est déposé.

4 Projet de règlement sur les articles publicitaires

Mme Rivard s'adresse aux membres de la CEMTÉ afin de présenter le projet de règlement régissant la distribution d'articles publicitaires. Elle explique que l'objectif est de déposer un avis de motion au conseil municipal en vue d'une adoption d'ici la fin de l'année.

Mme Rivard rappelle que l'élaboration de ce projet de règlement s'est faite dans la foulée de l'adoption par le conseil municipal, en novembre 2022, du règlement numéro 868 régissant la distribution d'objets à usage unique. Par ailleurs, l'entreprise Transcontinental a, après 46 ans d'histoire, annoncé qu'elle mettra fin à la distribution du Publisac dans le format que l'on connaît dans des milliers de foyers québécois, à compter de février 2024. Publisac a opté pour un cahier réduit qui continue d'être distribué par Poste Canada dans les Villes où des règlements en interdisent la distribution.

Mme Rivard mentionne que la Ville de Mascouche et la MRC de L'Assomption travaillent simultanément sur des projets de règlement similaires visant l'interdiction de la distribution des imprimés publicitaires. Une validation juridique doit toutefois être effectuée au préalable.

Un suivi sera fait lors de la prochaine réunion de la CEMTÉ.

Les membres de la CEMTÉ discutent entre eux sur le projet de règlement à Terrebonne.

8 h 49 : arrivée de Mme Mokas.

Mme Rivard indique que l'entrée en vigueur pourrait se faire le 1er mars 2024, après une période de transition. Un suivi sera fait lors de la prochaine réunion de la CEMTÉ.

8 h 53 : arrivée de Mathieu Désilets.

5 Bilan du projet Économie circulaire

Mme Fiola, coordonnatrice en gestion des matières résiduelles, s'adresse à son tour aux membres de la CEMTÉ afin de présenter le bilan préliminaire d'un projet d'économie circulaire avec les industriels de Terrebonne. Elle partage à l'écran un document intitulé :« Démarche territoriale d'écologie industrielle à Terrebonne. »

Elle explique que l'étude a été réalisée en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) et la Clinique en environnement de l'Université de Sherbrooke. Avec la participation des étudiants, un sondage a été mené auprès de 58 entreprises de Terrebonne. Cette démarche a non seulement permis de constituer une banque de données pour la Ville, mais aussi de créer du réseautage avec le milieu industriel local.

Mme Fiola informe que le Bureau de l'environnement et de la transition écologique a participé cet automne à deux (2) événements importants afin de présenter sa démarche :

- Salon industriel de Terrebonne (18-19 octobre 2023) ;
- Forum Lanaudois pour une synergie climatique (26 octobre 2023).

Mme Fiola passe en revue certains résultats du sondage portant notamment sur les éléments suivants :

- Provenance des fournisseurs ;
- Utilisation et gestion des matières premières.

L'un des faits saillants de l'étude est que 100% de matières suivantes sont jetées :

- Les matériaux de construction ;
- Le verre ;
- Le plexiglass.

À partir de ces données significatives et des liens tissés avec les entreprises, Mme Fiola explique qu'il existe un grand potentiel de créer des synergies et ainsi développer des projets en économie circulaire. Plusieurs entreprises d'ici ont d'ailleurs manifesté de l'intérêt à ce sujet.

Mme Rivard ajoute que plusieurs programmes de subventions sont disponibles et que des partenariats sont possibles avec des universités. Elle précise que le projet de pôle universitaire à Terrebonne pourrait également permettre de créer des opportunités.

Mme Fiola complète sa présentation avec la suite du projet en 2023 (diagnostic, analyse, entrevues, visites terrain, etc.) et les objectifs en 2024, soit la mise en œuvre de projets-pilotes et les recherches sur les meilleures pratiques.

Les membres de la CEMTÉ remercient Mme Fiola pour la qualité de sa présentation.

6 Symposium GMR

Mme Rivard informe que le Bureau de l'environnement et de la transition écologique a fièrement représenté la Ville de Terrebonne au Symposium sur la gestion des matières résiduelles (GMR) qui s'est tenu le 25 octobre 2023, à Trois-Rivières.

L'événement avait pour mission de faire évoluer l'écosystème de la GMR pour les années à venir, en mettant de l'avant les nouveautés et les meilleures pratiques dans ce secteur d'activités.

Mme Rivard mentionne que la présentation de la Ville de Terrebonne sur la réglementation concernant les objets à usage unique a reçu un très bel accueil. De plus en plus, Terrebonne semble devenir une référence en la matière. Le taux de conformité de 85 % avant l'entrée en vigueur du règlement fait des jaloux. Tout cela démontre que l'ampleur du travail sur le terrain a porté fruit.

Une discussion porte, par la suite, sur la multitude d'objets lavables qui se sont malheureusement retrouvés dans les poubelles lors des événements présentés par la Ville cet été. À ce sujet, Mme Rivard informe qu'un retour sur les observations faites dans le cadre des événements l'été dernier sera effectué prochainement à la CEMTÉ. Des pistes de solution et des recommandations seront alors proposées.

7 Campagne de communication de CEC

Mme Rivard projette à l'écran une vidéo produite par le Complexe Enviro Connexions (CEC) sur la gestion intelligente des déchets. La publicité a notamment pu être vue à la télévision et au cinéma.

Mme Rivard explique que CEC a entrepris une vaste campagne de communication dans le cadre de sa demande visant à agrandir son site d'enfouissement technique dans le secteur Lachenaie. Les membres de la CEMTÉ prennent également connaissance de certaines autres initiatives de l'entreprise dans le cadre cette campagne. La thématique tourne autour de la gestion intelligente des déchets.

Par ailleurs, M. Fontaine informe avoir assisté récemment à deux présentations de CEC aux citoyens, dont une avec la délégation de Namur. Il a noté que plusieurs questions des citoyens ont porté sur les écocentres et sur les résidus de construction qui se retrouvent au site d'enfouissement alors qu'ils pourraient être recyclés.

8 Présentation de M. Grégory Pratte

9 h 31 : arrivée de Grégory Pratte.

Mme Rivard introduit M. Grégory Pratte, récemment embauché par la Ville de Terrebonne à titre de consultant afin d'appuyer le Bureau de l'environnement et de la transition écologique dans la mission visant à éclairer les citoyens, les organismes et les citoyens pour tout ce qui touche la gestion optimisée des matières résiduelles.

Expert en gestion des matières résiduelles et en ISÉ (information, sensibilisation et éducation) environnementale, M. Pratte est avantageusement connu comme chroniqueur au sein de différents médias. Il est également communicateur, animateur et conférencier. Se décrivant comme une courroie de transmission entre les institutions et les citoyens, il travaille à démystifier et à vulgariser le monde du recyclage, la collecte sélective et l'ensemble des modes de collectes de matières résiduelles partout au Québec.

Fier résidant de Terrebonne depuis 17 ans, M. Pratte se joint avec beaucoup d'enthousiasme à la dynamique équipe du Bureau de l'environnement et de la transition écologique. Il offrira différentes formes d'accompagnement qui viseront en priorité la réduction à la source de la consommation individuelle et collective. Il a hâte de mettre à profit son expertise et son expérience et de contribuer à renforcer les initiatives environnementales à Terrebonne.

Les membres de la CEMTÉ souhaitent la bienvenue à M. Pratte et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

9 h 45 : Grégory Pratte quitte la réunion.

9 Réglementation sur les pesticides / Suivi

Mme Gauthier fait un suivi en lien avec la possibilité d'élaborer un projet de réglementation sur les pesticides à Terrebonne. Il en avait été question lors de la réunion du 12 septembre 2023 de la CEMTÉ.

Une consultation rapide auprès d'autres villes de taille similaire a permis d'apprendre que ce type de règlement est assez énergivore. En plus de nécessiter l'ajout de ressources, soit de 2 à 4 employés, un règlement sur les pesticides est plutôt difficile d'application.

Une discussion porte sur les entreprises possédant un permis d'exploitation pour l'utilisation de pesticides On convient qu'une campagne de sensibilisation serait à faire.

Mme Gauthier rappelle que 156 municipalités ont adopté un règlement sur le sujet au Québec. Mme Michaud suggère que la patrouille de l'eau pourrait possiblement faire appliquer un éventuel règlement. Questionnée au sujet de la Brigade verte, Mme Gauthier mentionne qu'à défaut de pouvoir émettre des constats, elle pourrait faire de la sensibilisation auprès de la population.

M. Auger suggère qu'une rencontre pourrait être organisée avec l'organisme Québec Vert, qui a pour mission de représenter et promouvoir le secteur de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière et en favoriser la croissance dans une perspective de développement durable.

M. Michaud réitère la volonté claire des élus d'aller de l'avant avec un projet de règlement en 2024. L'application pourrait toutefois être reportée en 2025. Une résolution est adoptée par la commission en ce sens.

Un suivi sera fait à la prochaine réunion.

10 Bilan de la Brigade verte

Mme Gauthier partage à l'écran le Bilan de la Brigade verte pour la saison estivale 2023.

Le rapport contient plusieurs statistiques intéressantes, dont les suivantes :

- Citoyens rencontrés et sensibilisés lors d'événements : 2239 ;
- Documents distribués : 1794 ;
- Nombre de kilomètres parcourus en patrouille : 2761 ;
- Activités réalisées au camp de jour Explore (GPAT) : 4 ;
- Présence aux événements : 23 ;
- Nombre d'appels à la patrouille de l'eau : 10.

En ce qui concerne la patrouille des collectes, près de 6000 bacs ont été inspectés. Pour le recyclage (bac bleu), 67 % des 2031 bacs inspectés étaient conformes. Pour le compost (bac brun), on parle d'un taux de conformité de 71 %.

Les membres de la CEMTÉ prennent, par la suite, connaissance des principales observations de non-conformité pour chacune des collectes.

Pour les inspections des bandes riveraines, la Brigade verte a effectué de nombreuses vérifications de conformité au sein des cours d'eau suivants :

- Rivière Mascouche (108) ;
- Ruisseau Saint-Pierre (79) ;
- Rivière des Mille-Îles (1) ;
- Ruisseau noir (1).

Les membres de la CEMTÉ remercient Mme Gauthier pour ces informations. M. Goulet informe que le Bilan de la Brigade verte sera déposé sur le répertoire Teams de la commission.

11 Application Partage Club

Mme Gauthier informe que la Ville de Terrebonne a été approchée par l'application Partage Club afin de développer un projet en lien avec l'économie circulaire. Elle explique que cette plateforme de partage, disponible au coût de 60 $ par année, a pour objectif de faciliter le prêt d'objets entre voisins.

Mme Gauthier mentionne que Partage Club est présente dans quelques municipalités au Québec. Afin de créer une communauté de partage à Terrebonne, l'application propose à la Ville des licences à moitié prix (30 $), si elle en distribue plus de 250. Pour un total de 300 licences, par exemple, Mme Gauthier indique qu'il en coûtera 9000 $ à la Ville sous forme de subvention pour démarrer une communauté de partage en 2024. Elle ajoute que cet abonnement gratuit pour un (1) an aux 300 premiers citoyens inscrits pourrait avoir un effet d'entraînement.

Les membres de la CEMTÉ discutent entre eux et posent des questions au sujet du projet. M. Michaud exprime une réserve au niveau du financement par la Ville pour cette application.

Un suivi sera fait à la prochaine réunion.

12 Politique de transition écologique/Suivi

Mme Gauthier informe que la tournée des directions municipales se poursuit cet automne afin de les inciter à intégrer la transition écologique eu cœur de leurs activités. L'objectif, de concert avec le Bureau de la planification stratégique et de la performance, est d'arrimer l'ensemble des plans d'action et de développer des indicateurs et des cibles.

13 Varia

Retards dans les collectes

Mme Rivard fait le point avec les membres de la CEMTÉ sur les nombreux retards observés au cours des derniers mois dans les différentes collectes. Or, depuis ce temps, la situation ne s'est pas vraiment améliorée.

Mme Rivard fait part qu'environ une collecte sur deux a lieu en retard à Terrebonne, ce qui contrevient au contrat octroyé par la Ville à CEC. On constate la même problématique pour la collecte des résidus verts et la collecte des encombrants. Elle explique que malgré les nombreuses lacunes observées et les retards répétitifs dans la prestation de services, le canal de communication demeure ouvert avec le fournisseur.

Une résolution de la commission est adoptée donnant le feu vert au Bureau de l'environnement et de la transition écologique afin d'appliquer des sanctions. Un suivi de la situation sera fait à la prochaine réunion.

Prochaine réunion

M. Michaud aimerait que les points suivants soient abordés lors de la prochaine réunion :

- Électrification des transports ;
- Bilan de la plantation d'arbres.

14 Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue.

15 Période de questions

Aucune autre question n'a été soulevée.

16 Clôture de la réunion

La réunion se termine à 11 h 35.

La prochaine rencontre aura lieu le 5 décembre 2023, à 8 h 30, à la salle de réunion du Cabinet du maire.

Rédaction du procès-verbal

Monsieur Joël Goulet,
Adjoint au directeur général et relations avec les élus

Signature du président de la commission

Monsieur Marc-André Michaud
Président, conseiller municipal

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 janvier 2024.

CE-2024-34-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 9 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 18 janvier 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

6.3

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 9 novembre 2023

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 9 novembre 2023.

Signataire :

Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2023.12.22 11:52:05 -05'00'

_____ **Date :** _____

Sylvain Dufresne, directeur général adjoint
Services à la communauté et développement
des infrastructures et coordonnateur de la sécurité civile
Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 29 août 2023.

CONTENU

Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 820 constituant les commissions du conseil et abrogeant les règlements numéro 718 et 718-1, a été adopté le 16 février 2022.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI).

Cette commission a pour principale mission d'analyser et de formuler des orientations et des recommandations en matière de services, d'activités sportives et de loisirs qui favorisent l'épanouissement des citoyennes et des citoyens de tous les âges. Elle a aussi pour tâche d'assurer l'accessibilité et l'amélioration constante des services et des équipements récréatifs destinés à la population et aux organismes du milieu.

Elle est également responsable de demander, de recevoir et de valider la reddition de comptes que les organismes mandataires sont tenus de réaliser selon les termes prévus dans la *Politique de gouvernance des organismes mandataires* et dans les protocoles convenus avec chacun d'eux.

Historique des décisions

11 octobre 2023 – CE-2023-856-DEC

<u>Réunion précédente</u>

Dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 29 août 2023.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 9 novembre 2023.

Justification
Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un compte-rendu signé par son président.
Aspects financiers
N/A
Calendrier et étapes subséquentes
N/A

PIÈCES JOINTES

- Compte-rendu de la commission du 9 novembre 2023.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Joël Goulet
2023.12.20
12:58:55 -05'00'

Joël Goulet,
Coordonnateur aux affaires publiques et sociales
Direction générale

Date : 2023-12-20

Approbateur :

Dufresne Sylvain
Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2023.12.22 11:51:53 -05'00'

Sylvain Dufresne, directeur général adjoint,
Services à la communauté et développement des infrastructures et coordonnateur de la sécurité civile
Direction générale

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie
DIRECTION GÉNÉRALE

COMMISSION DES SPORTS, LOISIRS ET PLEIN AIR

Réunion du 9 novembre 2023, à 13 h 30, Salle du Cabinet du maire de l'Hôtel de Ville

Membres :
M. Michel Corbeil, président
M. Raymond Berthiaume, vice-président
Mme Valérie Doyon, conseillère municipale
M. André Fontaine, conseiller municipal
M. Carl Miguel Maldonado, conseiller municipal
M. Sylvain Perron, chef de section – Bureau des commissions et relations internationales
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services à la communauté et développement des infrastructures et coordonnateur de la sécurité civile

Invités :
Mme Amélie Beaulac, conseillère, Direction des relations avec les citoyens et des communications
Mme Mélanie Drapeau, chef de division, activités récréatives et communautaires, Direction du loisir et de la vie communautaire
Mme Christine Laroche, chef de section, programmation et vie associative, Direction du loisir et de la vie communautaire
Mme Geneviève Leblanc, conseillère en communication
M. Jean-François Lévesque, directeur, Direction du loisir et de la vie communautaire
Mme Carole Poirier, directrice du cabinet, Cabinet du maire
Mme Karinne Trudel, chef de division - Stratégies numériques et communications
M. Sylvain Grisé directeur général, Les Complexes Sportifs Terrebonne
M. Louis Grenier président, Les Complexes Sportifs Terrebonne

Absents :
Mme Amélie Beaulac, conseillère, Direction des relations avec les citoyens et des communications
Mme Christine Laroche, chef de section, programmation et vie associative, Direction du loisir et de la vie communautaire
Mme Karinne Trudel, chef de division - Stratégies numériques et communications
M. Louis Grenier président, Les Complexes Sportifs Terrebonne
Mme Geneviève Leblanc, conseillère en communication

COMPTE RENDU

1. **Mot de bienvenue et ouverture de la réunion**

   La séance est ouverte à 13 h 30. M. Michel Corbeil, président de la Commission des sports, loisirs et plein air, souhaite la bienvenue aux membres.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour :**

   M. Corbeil propose l'ordre du jour.

   L'ordre du jour, tel que soumis, est adopté à l'unanimité.

3. **Dépôt du compte rendu du 29 août 2023**

   Le compte-rendu du 29 août 2023, tel qu'approuvé par le président, est déposé.

4. **Reddition de compte - Les Complexes Sportifs Terrebonne**

   Le président, M. Corbeil, invite le directeur général de l'organisme mandataire Les Complexes Sportifs Terrebonne (CST), M. Grisé, à présenter son rapport à la commission.

   M. Grisé dépose son rapport séance tenante.

Au préalable, une discussion porte sur la possibilité de transmettre les prévisions budgétaires à la ville dès que celles-ci sont prêtes afin de s'arrimer avec le processus budgétaire de la ville.

M. Grisé présente les membres du conseil d'administration et de l'équipe ainsi que la mission et les valeurs de l'organisation. Il présente ensuite certains événements marquants de l'année en cours ainsi que des enjeux qui ont été vécus pendant l'année comme le nombre de places de stationnement et la restauration. M. Grisé présente aussi les activités courantes du CST. Une quarantaine d'événements ont eu lieu cet été. Les résultats furent cependant moindres que prévu.

À la suite d'une question du président, M. Corbeil, une discussion porte sur l'étude du taux d'occupation des plateaux.

On discute ensuite des sommes versées par la Ville de Terrebonne. Mme Poirier demande que les revenus du CST soient présentés visuellement en pointes de tarte.

M. Grisé présente les résultats globaux pour l'année 2023 à ce jour. Après amortissement, on prévoit un déficit prévisionnel pour l'année 2023 de l'ordre de 419 055 $. La dette est de 31 millions $, mais les actifs estimés sont de l'ordre de 61 millions $.

Une discussion a cours concernant les échéanciers de dettes d'ici 2044 et les investissements à faire d'ici là. M. Lévesque mentionne que l'objectif est le maintien des actifs et qu'une entente est à venir. Le souhait de la Ville est de recevoir, en 2044, des actifs en bon état et sans dette.

Le président pose une question concernant les revenus publicitaires des arénas. M. Grisé indique que le CST loue les espaces aux équipes sportives qui peuvent en faire bon usage.

On demande à M. Grisé de déposer les prévisions budgétaires qui seront officiellement approuvées au conseil d'administration du CST du 21 novembre 2023.

Mme Doyon doit quitter la rencontre à 14 h 00.

5. Orientation - Tarification ligues adultes

Mme Drapeau présente une fiche de breffage portant sur la tarification des lignes adultes pour la balle-molle et le soccer pour la saison 2024. L'objectif est de présenter les options possibles et d'obtenir une orientation de la commission.

D'entrée de jeu, Mme Drapeau propose la recommandation suivante :

- Regroupement de citoyens (80 % et +), facturation au coût 39,07 $ de l'heure, indexé annuellement, et ce, conformément au règlement de tarification;
- Regroupement de citoyens (80 % et -), non-disponibilité des plateaux sur une base régulière;
- OBNL non admis, non-disponibilité des plateaux sur une base régulière.

Cela étant, on indique que des réservations ponctuelles pourraient se faire. M. Lévesque indique que l'on souhaite que les citoyens puissent s'inscrire. Une discussion a lieu sur les organismes admissibles et sur les critères d'admissibilité comme le fait qu'un organisme/ligue devrait s'enregistrer officiellement au *Registraire des entreprises* du gouvernement du Québec.

M. Berthiaume demande s'il y a eu des discussions avec les organismes/ligues. Mme Drapeau confirme que des discussions ont eu lieu à l'hiver sur une possible tarification. Les frais prévus sont en adéquation avec le cadre d'admissibilité des organismes et le règlement de tarification.

M. Dufresne pose trois questions :

1. Qu'en est-il pour la tenue de tournoi-bénéfice ? Mme Drapeau précise que cela est prévu dans la Guide du promoteur d'événements.
2. Y a-t-il une adéquation entre les tarifs et les coûts pour la Ville ? Mme Drapeau indique que nous n'avons pas encore ce détail, mais qu'assurément la Ville n'entre pas dans ses coûts.
3. Pour les trois organismes qui seraient refusés en vertu de la recommandation, est-il possible de tarifer à un montant plus élevé ? Mme Drapeau mentionne que la Ville ne possède pas encore le détail sur les coûts des services, mais que cela est à analyser. Elle indique aussi que nous devons être compétitifs avec le marché pour les tarifs.

Une discussion porte ensuite sur les façons de faire et sur la gestion du système d'horaires. M. Lévesque apporte des précisions et mentionne que les lignes gèrent leurs cédules

Mme Poirier fait remarquer que l'on traite uniquement de trois sports, alors que l'analyse devrait s'étendre à tous types de sport. Il est convenu que cela devrait être analysé en regard de la politique de tarification.

Une discussion concerne la gouvernance, les critères proposés dans la recommandation et l'orientation à prendre en matière de tarification.

Après discussion, le président, M. Corbeil, propose que les organismes/lignes qui veulent maintenir la gratuité des plateaux demandent le statut d'organismes admis qui nécessite en premier qu'ils s'enregistrent auprès du Registraire des entreprises.

Il est donc proposé l'orientation suivante :

1. Les organismes/lignes dûment enregistrés auprès du Registraire des entreprises et qui regroupent 80 % et plus de citoyens de Terrebonne auront accès aux plateaux sportifs gratuitement pour leurs activités régulières;
2. Les organismes/lignes qui ne sont pas enregistrés auprès du Registraire des entreprises et qui regroupent 80 % et moins de citoyens de Terrebonne devront payer 39,07 $/heure pour la location des plateaux sportifs;
3. Les organismes/lignes qui regroupent moins de 80 % de citoyens de Terrebonne n'auront pas accès aux plateaux sportifs sur une base régulière.

Cependant, le président, M. Corbeil, souhaite consulter les élus avant d'aller de l'avant avec cette orientation.

6. Analyse du renouvellement du protocole d'entente avec le midget AAA

Mme Drapeau présente une grille d'évaluation concernant le renouvellement du protocole d'entente avec le midget AAA (Phénix du Collège Esther-Blondin situé à Saint-Jacques). Ledit protocole détermine et prévoit les modalités et conditions de l'entente entre la Ville de Terrebonne et le Club de hockey midget AAA. On rappelle que l'équipe joue à l'aréna de Lachenaie.

La présente entente viendra à échéance le 1er juillet 2024 et prévoit une subvention de la Ville de 20 000 $ annuellement. Une discussion porte sur les demandes passées de la Ville afin d'obtenir une meilleure visibilité, notamment par un changement de nom de l'équipe. Malgré le fait que la subvention a été coupée de moitié dans le passé, la Ville n'a pas obtenu davantage de visibilité.

Dans les circonstances et après discussion, M. Maldonado et M. Fontaine recommandent de ne pas renouveler le protocole d'entente incluant la subvention. Par ailleurs, M. Dufresne mentionne que la Ville se dotera sous peu d'une *Politique de visibilité et commandite*. Ainsi, on propose de limiter la subvention à 10 000 $ en 2024 et de discuter avec l'équipe en 2025 en lien avec l'implantation de la *Politique de visibilité et commandite*.

7. Jeux du Québec

Messieurs Dufresne et Lévesque font le point sur le dossier. La Ville de Terrebonne figure parmi trois villes candidates pour accueillir les Jeux du Québec de 2027.

Une rencontre aura lieu la semaine prochaine avec Blainville (qui vient de se voir octroyer les Jeux du Québec d'hiver 2026. Une rencontre administrative avec Sports Québec doit aussi avoir lieu à la fin du mois sur le dossier. Le plan de match de la Ville est à venir; il faut prendre le temps d'analyser le dossier à fond. Il appert que le dossier de candidature de la Ville doit être déposé septembre 2024 et la décision de Sports Québec quant à la ville hôte de l'Édition 2027 sera prise en décembre 2024.

8. GPAT mini put – UPLA

Ce dossier est reporté à une date ultérieure.

9. Signalisation TransTerrebonne

Concernant la signalisation de la TransTerrebonne, Mme Poirier précise que le caucus a donné son orientation.

10. Tournoi de pêche

Les Chevaliers de Colomb ont fait une demande afin d'avoir le support de la Ville pour organiser un tournoi de pêche; événement provincial. Les Loisirs vont les rencontrer pour discuter de leurs besoins au plan logistique. Il n'y a pas de demande d'aide financière.

11. Patinoires animées

Le président, M. Corbeil, demande un suivi sur ce dossier. M. Lévesque mentionne que ce projet a été coupé au budget. Le dossier sera revu en 2025.

12. Programmation libre

Mme Poirier demande à voir la possibilité d'avoir de la programmation libre. Elle demande aussi à prévoir une meilleure répartition entre les secteurs/districts. Mme Drapeau mentionne qu'un bilan a déjà été déposé et un projet de programmation préliminaire sera à l'ordre du jour lors d'une prochaine rencontre de la commission.

13. Calendrier de la consultation – Politique sport et loisirs

Mme Drapeau présente le suivi du dossier. Elle précise que le calendrier est un peu retardé; l'adoption étant prévue en mars 2024. En janvier-février 2024, les élus seront rencontrés pour une demi-journée de consultation. Des consultations auront aussi lieu avec les organismes en présentiel et par le biais de sondage. Elle indique aussi que l'on s'inspire de ce qui s'est fait dans certaines grandes villes.

14. Demande de rencontre pour patinoire internationale

Une demande a été reçue pour l'implantation d'une patinoire internationale pour le patinage de vitesse, et ce, dans le secteur de la Croisée urbaine. Une rencontre est à planifier avec les demandeurs.

15. Processus d'analyse des subventions

Mme Drapeau présente le dossier. On indique d'entrée de jeu que les élus ayant choisis de se détacher du processus d'analyse des subventions reçues à la Ville, un comité composé de conseillers professionnels dans le secteur de la culture, du sport et du communautaire a été formé pour l'évaluation des dossiers. Mme Drapeau indique que la Ville a reçu 24 demandes lors du 2e appel à projets. Le nombre de demandes est nettement supérieur à ce que la Ville reçoit historiquement.

On précise également qu'étant donné le fort volume de demandes, la Ville va orienter les organismes vers La Ruche qui finance des projets en cas de refus de subventions de notre part.

16. Jardins communautaires / Suivi

M. Lévesque mentionne que le protocole est complété à 90 %. Il indique que le budget des jardins communautaires fait maintenant partie du fonds des parcs. Enfin, il précise qu'il n'y a pas d'enjeu pour le printemps 2024 ni pour les jardins hors sol. Une discussion porte sur les jardins hors sol.

17. Correspondances

Sans objet.

18. Varia

18.1 Buttes à glisser

Le président, M. Corbeil, présente la possibilité d'avoir une orientation concernant la glissade libre. Une discussion porte sur les sites certifiés de glisse. Par ailleurs, M. Lévesque présente un schéma des zones adéquates de glisses. Il précise aussi qu'un guide d'aménagement existe. Enfin, il souligne certains enjeux d'ordre légal en lien avec les aires de glisse et l'affichage y étant relié.

19. Période de questions

Il n'y a pas de questions de la part des membres.

20. Clôture de la réunion

La réunion est levée à 15 h 54. La prochaine rencontre aura lieu le 13 décembre 2023, à 8 h 30, à la salle du Cabinet du maire de l'Hôtel de Ville.

Rédaction du compte rendu

Sylvain Perron

Monsieur Sylvain Perron
Secrétaire, chef de section – Bureau des commissions et relations internationales

Signature du président de la commission

Michel Corbeil
Signé numériquement par Michel Corbeil
DN : cn=Michel Corbeil, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Conseil municipal, email=michel.corbeil@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2023.12.12 15:22:23 -05'00'

Monsieur Michel Corbeil
Président, conseiller municipal

p. j.

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 janvier 2024.

CE-2024-35-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la *Convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Terrebonne relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations* (PRAFI) d'un montant maximal de 402 750 $.

QUE le coordonnateur de la sécurité civile soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter toutes les modalités du *Guide du demandeur* du PRAFI qui lui sont applicables.

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de prendre connaissance de la lettre de promesse du 28 juin 2023 relative au volet *Aménagements résilients* du PRAFI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 18 janvier 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

7.1

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	30 janvier 2024
Objet	**Autorisation et signature de la convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Terrebonne dans le cadre du volet Aménagements résilients du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)**

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le coordonnateur de la sécurité civile, Sylvain Dufresne, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la Convention d'aide financière du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) Volet Aménagements résilients ainsi que tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente demande.

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal, de prendre connaissance de lettre de promesse, signée le 28 juin 2023, du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), pour le volet Aménagements résilients.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter toutes les modalités du Guide du demandeur du PRAFI qui lui sont applicables.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.09 16:16:59 -05'00'

_____ **Date :** _____

Sylvain Dufresne, directeur général adjoint
Services à la communauté et développement des infrastructures
et coordonnateur de la sécurité civile
Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	30 janvier 2024
Objet	**Autorisation et signature de la convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Terrebonne dans le cadre du volet Aménagements résilients du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)**

CONTENU

Mise en contexte

La Ville de Terrebonne a déposé une demande d'aide au volet Aménagements résilients du PRAFI qui a été acceptée en date du 28 juin 2023.

Le programme prévoit le financement de 75 % des coûts reliés à l'étude pour une aide financière maximale de 402 750$. En contrepartie de l'aide financière reçue, la Ville s'engage à débourser la somme de 134 250 $.

Une résolution est requise, afin de permettre au coordonnateur municipal de la sécurité civile de signer la Convention d'aide financière du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), volet Aménagements résilients.

Historique des décisions

8 juillet 2019 – 362-07-2019
Demande de soutien dans le cadre du programme de prévention des sinistres, pour les risques d'inondation au MSP

12 octobre 2022 – 620-10-2022
Demande de subvention dans le cadre dans le cadre du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) Volet Aménagements résilients

23 janvier 2023 – 32.01-2023
Modification à la demande de subvention dans le cadre dans le cadre du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) Volet Aménagements résilients.

Description

Dans le cadre de cette convention, la sécurité civile de Terrebonne désire faire une étude de l'impact, tant en amont qu'en aval, qu'aurait le retrait du mur d'enrochement, sur le cours d'eau et sur les inondations hivernales et printanières. L'étude pourrait aussi valider la diminution de la création de frasil tant au niveau de la ville de Terrebonne que sur la partie de la ville de Laval.

Si l'impact s'avère positif, chaque hiver, il serait possible de sauver des centaines de milliers de dollars en réclamations financière auprès du ministère de la Sécurité publique et de notre municipalité. Par les années passées, nous avions un contrat avec la firme Eco Technologies pour une intervention avec leur Amphibie lors de hausse des eaux due au frasil. La rivière étant très enrochée, des dommages considérables ont provoqué des dépenses sur la machinerie en 2022 et un risque pour l'entreprise de ne pas honorer leurs autres contrats après leur passage à Terrebonne. Cet incident a rendu incertain le renouvellement des ententes pour les prochaines années. Si l'Amphibie n'intervient pas, les dommages potentiels augmentent de façon considérable au niveau de diverses infrastructures, incluant l'usine de filtration d'eau potable, des maisons isolées, des maisons endommagées, ainsi qu'un impact sur le tablier du pont de la 25.

De plus, une seconde étude est envisagée, concernant la possibilité que le niveau d'eau subisse une augmentation au niveau de la piste cyclable sur la berge de l'Île Saint-Jean, puisqu'il y a un enjeu lors des inondations printanières. Il y a possibilité d'intégrer cette étude dans celle concernant les impacts liés au retrait du mur.

Justification

La signature de la convention d'aide financière requiert une résolution du Conseil municipal en vertu du programme.

Aspects financiers

Les sommes requises sont prévues à la fiche PTI 10398 au Paiement comptant immobilisation.

Calendrier et étapes subséquentes

- Conseil municipal du 30 janvier 2024
- Envoi de la Convention d'aide financière du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) Volet Aménagements résilients

PIÈCES JOINTES

- Validation juridique-Autorisation_Avis au lecteur_2024_VJ 2024-005
- Projet_convention_3000107_2023-10-11 – Terrebonne
- Guide_PRAFI_amenagements_resilients
- Résolution conseil 2019

- 14.01 CM 620-10-2022
- 14.03 CM 32-01-2023
- Fiche PTI 10398

SIGNATURES

Approbateur :

Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.09 16:16:42 -05'00'

Date :

Sylvain Dufresne, Directeur général adjoint, services à la communauté et développement des infrastructures et coordonnateur de la sécurité civile

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 janvier 2024.

CE-2024-36-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de madame Martine Mainville à titre d'adjointe administrative à la Direction générale, à compter du 22 janvier 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. (ADEC).

QUE le salaire de madame Mainville soit fixé au 1er échelon de la classe 1, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 18 janvier 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

8.1

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Approbation de la nomination de Martine Mainville à titre d'adjointe administrative à la Direction générale, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction générale, à compter du 22 janvier 2024.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner la nomination de madame Martine Mainville à titre d'adjointe administrative à la Direction générale, à compter du lundi 22 janvier 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne.

QUE le salaire de madame Mainville soit fixé à l'échelon 1 de la classe 1, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Signataire : Serge VIllandré 2024.01.15 13:47:32 -05'00'

_____ **Date :** _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Approbation de la nomination de Martine Mainville à titre d'adjointe administrative à la Direction générale.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite de la création de postes d'adjoints administratifs à la Direction générale, pour assurer un soutien aux DGA dans l'organisation et la coordination de leurs activités administratives, nous avons procédé à l'affichage interne et externe de ces postes.

Historique des décisions

Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine la nomination de madame Martine Mainville à titre d'adjointe administrative à la Direction générale à compter du lundi 22 janvier 2024, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Mainville est fixé au 1er échelon de la classe 1, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Justification

Trois (3) personnes (2 de l'interne, 1 de l'externe) ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines et deux (2) représentants de la Direction générale. Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous recommandent la nomination de madame Martine Mainville pour pourvoir le poste d'adjointe administrative à la Direction générale.

Aspects financiers
Poste budgétaire : 1130000000000021410000000130001
Calendrier et étapes subséquentes
La date d’entrée en fonction sera le 22 janvier 2024.

PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Isabelle Vaudry
Signé numériquement par Isabelle Vaudry
Date : 12.01.2024

_____ **Date :** _____

Isabelle Vaudry, Conseillère en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand
Signé numériquement par Caroline Durand
DN : cn=Caroline Durand, c=CA, email=caroline.durand@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.12 12:16:58 -05'00'

_____ **Date :** _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam
Signé numériquement par Hélène Akzam
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Ressources humaines, email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.14 21:23:20 -05'00'

_____ **Date :** _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 janvier 2024.

CE-2024-37-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense additionnelle de 87 418,79 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA21-9089 octroyé à **CREUSAGE RL (9083-0126 QUÉBEC INC.)** pour les services d'excavation pneumatique, portant le contrat initial de 179 845,04 $, taxes incluses, à un total de 267 263,83 $, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 18 janvier 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

15.1

Direction responsable	Travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	Le 17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 87 418,79 $, dans le cadre du contrat SA21-9089 octroyé à Creusage RL (9083-0126 Québec Inc.) pour les services d'excavation pneumatique, portant le contrat initial de 179 845,04 $ à un total de 267 263,83 $.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense additionnelle de 87 418,79 $ taxes incluses, dans le cadre du contrat SA21-9089 octroyé à Creusage RL (9083-0126 Québec Inc.), pour les services d'excavation pneumatique, portant le contrat initial de 179 845,04 $ taxes incluses à un total de 267 263,83 $ taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.09 08:13:37 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	Le 17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 87 418,79 $, dans le cadre du contrat SA21-9089 octroyé à Creusage RL (9083-0126 Québec Inc.) pour les services d'excavation pneumatique, portant le contrat initial de 179 845,04 $ à un total de 267 263,83 $.

CONTENU

Mise en contexte

La direction des travaux publics doit régulièrement procéder à des travaux d'excavation sur son territoire afin de réparer des infrastructures souterraines (vannes, conduites, etc.).

L'excavation pneumatique est une méthode peu intrusive et moins onéreuse qu'une méthode traditionnelle. De plus, elle permet de remettre en service plus rapidement les infrastructures tout en limitant les travaux de remise en état des lieux.

À cet effet, le contrat SA21-9089, d'une durée de deux ans, a été octroyé à Creusage RL (9083-0126 Québec Inc.) en date du 19 janvier 2022. Toutefois, dû à un nombre accru d'interventions réalisées au cours des deux dernières années, il s'avère que le montant initial du contrat, de 179 845,04$ est insuffisant afin d'acquitter les sommes dues au fournisseur, et assurer le service jusqu'à la fin du contrat.

Le présent sommaire décisionnel vise donc à faire approuver la dépense additionnelle de 87 418,79 $ afin de régulariser la situation.

Décisions antérieures

19 janvier 2022 – CE-2022-49-DEC
Octroi du contrat SA21-9089 à Creusage RL Inc. (9083-0126 Québec Inc.) pour les services d'excavation pneumatique, pour une durée de deux (2) ans.

Description

Résumé des dépenses 2022-2023 - SA21-9089 - Services d'excavation pneumatique		
Montant du contrat initial		**179 845,04 $**
Dépenses - Année 2022	117 002,56 $	
Dépenses engagées - Année 2023 (janv. à nov.)	128 296,12 $	
Dépenses non-engagées - Année 2023 (janv. à nov.)	21 965,15 $	
Total des dépenses au 2023-12-18	267 263,83 $	(267 263,83) $
Dépense excédentaire au 2023-12-18		**87 418,79 $**
Autorisation de dépense additionnelle requise		**87 418,79 $**
Total - Contrat SA21-9089		**267 263,83 $**

La dépense excédentaire de 87 418,79 $ taxes incluses représente une augmentation de l'ordre de 48,61 % par rapport au contrat initial de 179 845,04 $. Une validation juridique attestant la conformité des dépenses est jointe au présent dossier décisionnel.

Le détail des dépenses, ainsi que du montant prévisionnel pour le mois de décembre 2023 figurent dans le tableau résumé des dépenses en pièce jointe. À noter que seuls les travaux de nature urgente seront effectués d'ici la fin du contrat. Un pourcentage de 60% de la moyenne mensuelle des dépenses 2023 a donc été considéré à titre de montant prévisionnel pour le mois de décembre, correspondant à 7 000,00 $

Ces dépenses sont constituées de travaux d'excavation, de travaux de remblayage, de disposition de rebuts d'excavation, et de diverses pièces.

Justification

Au cours des deux dernières années, la Direction des travaux publics a dû procéder à de nombreux travaux d'excavation pneumatique afin de procéder à des réparations sur ses infrastructures souterraines, étant donné le vieillement du réseau à plusieurs endroits.

De plus, le nombre annuel d'interventions à réaliser est sujet à de fortes fluctuations d'une année à l'autre, considérant qu'il s'agit souvent d'interventions à la suite de bris imprévisibles, ou encore en lien avec des travaux effectués par des citoyens.

Afin de se conformer au règlement 748 relatif à la délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaire, la Direction des travaux publics désire régulariser les dossiers afin de faire état des dépenses additionnelles.

Aspects financiers

L'ensemble du contrat est financé par le budget de fonctionnement, soit le poste 41300.00.00000002516.

L'impact budgétaire correspond aux dépenses-non engagées 2023 taxes nettes, soit 20 057,11 $

Calendrier et étapes subséquentes

- Modification de l'entente contractuelle par le service de l'approvisionnement afin d'y inclure la somme allouée en dépense additionnelle.

PIÈCES JOINTES

- Validation juridique
- Fiche financière
- Formulaire d'approbation de dépense excédentaire
- Tableau résumé des dépenses SA21-9089
- CE-2022-49-DEC – Résolution d'octroi du contrat SA21-9089

SIGNATURES

Responsable du dossier :

LJCaron Signé numériquement par Louis-Jean Caron Date : 08-Jan-24

Date : _____

Louis-Jean Caron
Chef de division
Assainissement et gestion de l'eau
Direction des travaux publics

Endosseur :

Christopher Therrien-Benoit 08.01.2024

Date : _____

Christopher Therrien-Benoit
Directeur adjoint
Direction des travaux publics

Approbateur :

Y.Venne Yannick Venne 2024.01.08

Date : _____

Yannick Venne, directeur adjoint
En remplacement de Hafid Ouali
Directeur
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 janvier 2024.

CE-2024-38-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 903, intitulé *Règlement régissant la distribution des articles publicitaires et remplaçant le Règlement numéro 423 concernant la distribution d'articles publicitaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 18 janvier 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

20.1

Direction responsable	Direction générale – Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	30 janvier 2024 : avis de motion 20 février 2024 : adoption
Objet	Adoption du Règlement régissant la distribution des articles publicitaires, sous le numéro 903

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le Règlement régissant la distribution des articles publicitaires sous le numéro 903.

Signataire :

Serge VIllandré
2024.01.09
09:33:16 -05'00'

Serge Villandré,
Directeur général

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale – Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	17 janvier 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	30 janvier 2024 : avis de motion 20 février 2024 : adoption
Objet	Adoption du Règlement régissant la distribution des articles publicitaires, sous le numéro 903

CONTENU

Mise en contexte

L'utilisation de produits à usage unique est une source de gaspillage et de pollution. Le phénomène du « consommer / jeter » se traduit par des enjeux de pollution du sol et de l'eau ainsi que par des impacts liés à l'enfouissement et à l'incinération de matières résiduelles. Des stratégies de prévention par l'évitement peuvent servir à prévenir et à atténuer ces impacts négatifs.

La Ville de Terrebonne s'est engagée dans une démarche de réduction à la source des matières résiduelles produites sur son territoire en adoptant le règlement 868 régissant la distribution des objets à usage unique en novembre 2022.

Un (1) an plus tard, la Ville de Terrebonne souhaite poursuivre sa lancée en élargissant la portée du règlement aux articles publicitaires distribués en porte-à-porte.

Historique des décisions

CM-643-12-2019 du 9 décembre 2019 : adoption du règlement 742 relatif à la distribution des sacs d'emplettes.

CM-244-04-2022 du 11 avril 2022 : autorisation de mettre en place une réglementation sur les objets à usage unique.

CM-634-10-2022 du 24 octobre 2022 : avis de motion pour le dépôt et l'adoption du règlement 868 régissant la distribution des objets à usage unique.

CM-664-11-2022 du 14 novembre 2022 : adoption du règlement 868 régissant la distribution des objets à usage unique.

Description

Ce règlement vise avant tout une réduction à la source de la quantité de déchets produits. Son objectif est d'encadrer la distribution porte-à-porte des articles publicitaires sur le territoire de la Ville de Terrebonne dans le but d'en limiter la distribution aux seules personnes intéressées à les recevoir afin de réduire les impacts environnementaux associés à leur distribution.

La mise en application du règlement est prévue pour le 1er mars 2024 afin de laisser un temps raisonnable aux commerçants pour se préparer à la mise en vigueur du règlement. D'ici là, la Ville de Terrebonne souhaite sensibiliser les commerçants à la mise en place de ce règlement en plus de mobiliser l'ensemble des citoyens à la démarche municipale pour réduire leur consommation.

Dans cette transition concrète vers la réduction à la source, la Ville de Terrebonne sera accompagnée par la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Assomption dans l'adoption de ce règlement et sera parmi les premières villes québécoises à implanter un tel cadre réglementaire.

Justification

s.o.

Aspects financiers

s.o.

Calendrier et étapes subséquentes

- Annonce publique : 6 février 2023
- Conseil municipal (CM) du **30 janvier 2024** : avis de motion
- CM du **20 février 2024** : adoption
- **1er mars 2024** : entrée en vigueur

PIÈCES JOINTES

1. Validation juridique du règlement numéro 903 régissant la distribution des articles publicitaires.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Andréanne Fiola

Signé numériquement par Andréanne Fiola
DN : cn=Andréanne Fiola, c=CA, o=Ville de Terrebonne, email=andreanne.fiola@ville.terrebonne.qc.ca
Raison : Je suis l'auteur de ce document
Date : 2024.01.08 14:34:19 -05'00'

Date : 2024-01-08

Andréanne Fiola, coordonnatrice
Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Direction générale

Endosseur :

Geneviève Rivard

Signé numériquement par Geneviève Rivard
DN : cn=Geneviève Rivard, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Bureau de l'environnement et transition écologique, email=genevieve.rivard@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.01.08 15:11:25 -05'00'

_____ **Date :** _____

Geneviève Rivard, chef de section gestion des matières résiduelles
Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Direction générale

Approbateur :

Mahotia Gauthier
08-janv.-24

_____ **Date :** _____

Mahotia Gauthier, chef de division
Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Direction générale